

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.12.16/192

CONVOCAATION

Date	10/12/2015
Affichage	10/12/2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	30

THÈME : CULTURE 1.**OBJET : ALTITUDE JAZZ FESTIVAL
2016 – CONVENTION LES
DECABLÉS – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 16 décembre 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Eric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Etaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à DJEFFAL Mohamed
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed
KHALIFA Daphné, MONIER Bruno, ARMAND
Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel

Rapporteur : Nicole GUERIN

En 2007, la première édition du Festival de Jazz intitulé « Altitude Jazz Festival » voyait le jour dans le briançonnais avec l'envie de faire de ce rendez-vous musical et festif, le point de départ d'un festival de jazz international. Parmi les lignes directrices de ce projet, celle de créer un évènement dans une période de l'année plutôt creuse pour le Nord de notre département permet de stimuler la commercialisation de séjours touristiques,

L'Altitude Jazz Festival souffle donc sa 10^{ème} bougie du 22 Janvier au 6 Février 2016, en proposant 52 concerts dans différentes salles de la commune de Briançon et des communes voisines.

Sous réserve de modification, la programmation 2016 comprendra notamment les artistes suivants : Romane, Hadouk Quartet, Metismatic, les Chevals, Zenzile, Thomas de Pourquery, Anne Pacey et 52 concerts en tout, pour 180 musiciens environ.

L'Altitude Jazz festival 2016 s'installe dans des lieux variés allant de la salle de spectacles au refuge en montagne, en passant par la bibliothèque municipale. Il s'articule autour d'une dizaine de grandes soirées et provoque des rencontres improbables. Diverses ambiances sont proposées au public dans le cadre des Ski jazz, Jazz bars, le Jazz et les Enfants, et les Ateliers Jazz pour des stages et master class en collaboration avec le CEAB et la MJC.

La commune étant tenue de signer une convention avec toute association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 €, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant de 28 000 € à l'association Les Décâblés pour permettre la bonne organisation et la pérennisation de l'Altitude Jazz Festival ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, avec l'association Les Décâblés, la convention relative à l'organisation de l'Altitude Jazz Festival telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Éric PEYTHIEU)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 05 JAN. 2016

Le Maire
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216192-DE
Regu le 05/01/2016

CONVENTION

RELATIVE À L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE JAZZ

« Altitude Jazz Festival »

22 janvier au 6 février 2016

Entre,

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par délibération n° DEL 2015.12.16/___ du 16 décembre 2015,

Et,

L'association Les Décâblés, représentée par Monsieur Samuel THERIC, agissant en qualité de Président de l'association, dont le siège se trouve :

3a, Chemin de l'Emparre – 05100 Briançon
Association loi 1901 n° W051000663
N° de SIRET : 500 868 179 00010

Cette association, conformément à ses statuts, est habilitée à l'organisation de spectacle et à l'encaissement de subventions diverses.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'association Les Décâblés peut organiser et inscrire dans le temps, en liaison avec la commune de Briançon et l'EPIC Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon, un festival de jazz international dans différentes salles et lieux de la ville et du briançonnais, intitulé « Altitude Jazz Festival », du 22 janvier au 6 février 2016.

L'année 2016 est la 10^{ème} édition du festival.

Article 2 – DURÉE

La présente convention est conclue notamment pour l'organisation du festival 2016 soit du 22 janvier au 6 février.

Article 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La commune de Briançon et l'Office de Tourisme assistent l'organisateur ou son représentant tout au long de la préparation et du déroulement du festival.

Ils nomment à cet effet un coordinateur, chargé d'aider l'organisateur et de faire la liaison entre lui, la commune de Briançon, l'Office de Tourisme et les Services Techniques de la Ville.

La direction artistique est assurée par l'Association Les Décâblés et M. Frank-Eric RETIERE, directeur du théâtre du Briançonnais pour un concert se déroulant dans le cadre de sa programmation. .

Article 4 – LA PROGRAMMATION

L'association Les Décâblés est organisateur officiel de la manifestation.

L'association Les Décâblés s'engage à fournir une programmation avec des artistes de renom et des artistes en devenir, du 22 janvier au 6 février pour le festival 2016, dans différentes salles de la commune de Briançon et des communes voisines.

Sous réserve de modification, la programmation 2016 comprendra notamment les artistes suivants : Romane, Hadouk Quartet, Metismatic, les Chevals, Zenzile, Thomas de Pourquery, Anne Pacey et 52 concerts en tout, pour 180 musiciens environ.

L'Altitude Jazz festival 2016 s'installe dans des lieux variés allant de la salle de spectacles au refuge en montagne, en passant par la bibliothèque municipale. Il s'articule autour d'une dizaine de grandes soirées et provoque des rencontres improbables. Diverses ambiances sont proposées au public dans le cadre des Ski jazz, Jazz bars et le Jazz et les Enfants, et les Ateliers Jazz pour des stages et master class.

Article 5 – LES DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 L'association Les Décâblés

L'association Les Décâblés engage les frais de déplacements, de repas, de logements des artistes ainsi que les dépenses relatives aux cachets des intermittents du spectacle.

L'association Les Décâblés engage également les frais de location de matériel son et lumière, et de communication.

L'association Les Décâblés engage de manière générale l'ensemble des frais nécessaires au bon déroulement du festival de jazz international « Altitude Jazz Festival »

5.2. La commune de Briançon

Dans le cadre de cette manifestation, la commune de Briançon accorde à l'association Les Décâblés, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 28 000 € (vingt-huit mille euros) qui sera versée, en une seule fois, mi-janvier 2016.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216192-DE
Regu le 05/01/2016

Le règlement est effectué, selon l'échéancier prévu, au compte de l'association Les Décâblés, ouvert auprès de la banque Crédit Agricole Alpes Provence, Briançon Sainte Catherine, sous le numéro 04280075000 (code banque : 11306 – code guichet 00062 – clé 25)

L'association Les Décâblés s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter l'attribution de subventions par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de Communes du Briançonnais et d'autres partenaires publics et privés.

En cas de non attribution desdites subventions, la commune de Briançon ne pourra se substituer.

La commune fait son affaire de mettre à disposition de l'organisateur, les éléments nécessaires à la bonne organisation du festival (mise à disposition de matériel, moyens logistiques, ...etc.).

Article 6 – ASSURANCES :

Conformément à l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, l'association Les Décâblés déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour l'exercice de son activité, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis à vis de ses préposés.

L'association Les Décâblés s'engage à fournir, à la commune de Briançon, sur simple demande, les attestations d'assurances souscrites.

Article 7 – PROMOTION – PUBLICITÉ

La communication générale de la manifestation est à la charge de l'association Les Décâblés avec le concours de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon.

Les choix des axes et des supports de communication sont déterminés conjointement par l'association Les Décâblés, la commune et l'Office de Tourisme de Briançon.

L'association Les Décâblés est tenue de mettre en avant le soutien apporté par la commune de Briançon et l'initiative de cette dernière.

Article 8 – SACEM

L'association Les Décâblés se rapproche de la représentation régionale de la SACEM et fait son affaire des droits d'auteurs liés à la diffusion d'œuvres musicales au cours du festival.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216192-DE
Reçu le 05/01/2016

Article 9 – RAPPORT FINANCIER

L'association Les Décâblés s'engage à fournir à la commune de Briançon le rapport financier complet de la manifestation.

Fait à Briançon, le
En quatre exemplaires originaux

Le Maire de Briançon

**Le Président de l'association Les
Décâblés**

Gérard FROMM

Samuel THERIC